



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 4 mai 2022

CM 2113/22

POLCOM  
WTO  
PROCED  
AGRI

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: polcom@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 (0)2 281 2043

---

Objet: Déclaration conjointe concernant un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires  
- Approbation  
- Lancement d'une procédure écrite

---

Le Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie) ayant décidé le 4 mai 2022 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver la déclaration conjointe concernant un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires, qui figure dans le document ST 8559/22, sous réserve d'éventuels ajustements mineurs, à condition que ces ajustements n'affectent pas le fond et la finalité du texte.

**Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par ABSTENTION.**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie).

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **le jeudi 5 mai 2022 à 17h00 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: **polcom@consilium.europa.eu**.

---